



Créteil, le 13 avril 2022

2^{ème} VICTOIRE au CESAP et comme on ne dit jamais 2 sans 3 !

Après plus de 10 jours de grève à l'automne dernier, la direction générale des Cesap avait décidé de licencier pour faute grave la déléguée syndicale centrale de la CGT.

Secrétaire générale du syndicat CGT des Cesap pôle 94 depuis plusieurs années, cette militante CGT s'était vu reprocher d'avoir manqué à son devoir de protection envers un public vulnérable, à travers la parution d'un livre fiction sur les personnes en situation de handicap.

Fin 2021 après une grève victorieuse sur l'obtention de la prime Pepa, pour le maintien des 32h00, pour l'exigence d'un autre management, les Cesap ont décidé de la poursuivre sous des prétextes fallacieux, sans compter l'instrumentalisation des parents. Honte à eux !

Mais finalement « ***Florence n'est pas coupable des faits qui lui ont été reprochés par sa direction locale et nationale. Dans une démocratie moderne, on ne licencie pas pour fait de grève et encore moins sur des accusations non fondées*** » les motifs de licenciement invoqués par la direction générale n'ont pas été retenus par l'inspection du travail. D'ailleurs le CSE avait voté contre cette procédure de licenciement.

Après « ***une telle décision*** » Florence doit être réintégrée dans son établissement et rétablie dans sa dignité de professionnelle.

La CGT n'en restera pas là ! Une citation directe au tribunal pénal est en cours contre la direction du Cesap !

Le syndicat « ***met en garde la direction générale contre un acharnement à l'encontre de cette élue, cette professionnelle*** ». La CGT utilisera tous les moyens mis à sa disposition pour exiger réparations et le départ de la Chefferie du Pôle 94.

Comment peut-on aujourd'hui accepter que dans le secteur du Handicap, qui se doit d'être exemplaire en termes d'accompagnement des usagers, des résidents, anéantir des salariés qui viennent travailler avec la boule au ventre, qui sont continuellement discriminés et menacés.

Il y a sur ce pôle des CESAP une véritable volonté de nuire de la part de la directrice du pôle Val de Marne, qui de plus, est maire adjointe de la ville de Thiais. Non la Cgt ne laissera pas faire, la direction générale doit prendre ses responsabilités, les élus de la République également !

Il s'agit pour la CGT de mettre un terme à la répression syndicale dans cette association à l'encontre notamment des élus et des dirigeants de notre organisation syndicale, mais plus largement pour que des relations respectueuses de chacun dans sa place et son rôle soient rétablies dans l'intérêt collectif des usagers, des personnels. « ***Le combat continue*** ».

Contact presse :

Barbara FILHOL Secrétaire Générale de l'USD 94 - 06 82 23 50 29
Florence PERROTIN Déléguée Syndicale Centrale des CESAP – 06 67 25 23 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

